



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1272 du 2 MAI 2007

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito	3
■ Lettre des Fédérations C.G.T. et F.O. à la D.G.P.A. concernant le C.G.C.V.	4
■ Relevé de conclusions – rencontre du 23/04/07 entre la Fédération C.G.T. Equipement et le syndicat National C.G.T. du Ministère de l'Agriculture (SYAC/CGT) – fusions DDE/DDAF	5
■ Compte rendu du C.C.H.S. du 22 mars 2007	6 - 7
■ Déclaration liminaire des représentants C.G.T. au C.C.H.S. du 22 mars 2007	8
■ Déclaration de Jean Michel MEHEUT au C.C.H.S. du 22 mars 2007	9
■ Politique maritime, conception de la C.G.T. (document mis en ligne sur le site fédéral)	10 à 18
■ Le Journal des T.S.E. n° 17 avril – mai 2007 (document mis en ligne sur le site fédéral)	19 à 22



AGENDA

4 mai 2007 :

O.S./D.G.P.A. – projet de circulaire relative à l'organisation et fonctions en service social

9 mai 2007 :

Secrétariat fédéral

21 – 25 mai 2007:

Congrès Extraordinaire du S.N.P.T.A.S. – C.G.T.

30 – 31 mai 2007 :

Commission Exécutive Fédérale



INFOS BREVES

Le Bureau Fédéral du 25 avril 2007 a mis au point un projet de Statut provisoire de l'Union Fédérale de la Direction Interdépartementale de la Route (U.F. D.I.R.), qui sera soumis à la Commission Exécutive Fédérale des 30 et 31 mai prochain.

Le compte rendu du Conseil d'Administration des 29 et 30 mars 2007 du C.G.C.V. est disponible sur le site fédéral dans l'item : Action Sociale.

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Arrêté du 28 février 2007 portant création et fixant les règles de fonctionnement de la Commission Ministérielle d'équivalence chargée de valider les services accomplis en qualité d'agent non titulaire du niveau de la catégorie A des établissements publics chargés des parcs nationaux en équivalence des titres ou diplômes prévus pour le recrutement dans des corps de fonctionnaires de catégorie A du ministère chargé de l'équipement.

Arrêté du 20 mars 2007 portant organisation du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques.

Avis relatif à l'extension de l'accord sur le financement du service social maritime.

Arrêté du 7 mars 2007 relatif à la création d'un programme public national de recherche, essai et expérimentation dans le domaine de la voirie et des réseaux divers.

1^{er} février 2007 : Note du 1^{er} février 2007 relative à la mise en œuvre de l'outil SOLON au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (M.T.E.T.M.).

15 février 2007 : Circulaire n° 2007-19 du 15 février 2007 relative aux orientations stratégiques pour le réseau scientifique et technique.

2 mars 2007 : Circulaire n° 2007-20 du 2 mars 2007 nouvelles dispositions relatives à l'organisation de la profession d'expert en automobile et modifiant le code de la route.



EDITO

Réaménager le territoire

L'INSEE vient de publier une enquête sur les déplacements effectués par les salariés pour se rendre à leur travail.

En moyenne ces derniers parcourent 35,4 Km soit 43 minutes (aller) pour se rendre au boulot.

Si, d'après cette enquête le moitié des employés résident à moins d'un quart d'heure de leur emploi, un cadre sur dix passe plus de trois heures par jour dans les transports.

D'après l'INSEE cette différence s'explique à la fois par une moins bonne répartition des postes de cadres sur l'ensemble du territoire et par leur concentration en région Ile de France où la fluidité des transports est plus aléatoire.

Chacun le sait, depuis plusieurs décennies est mise en œuvre une véritable politique de déménagement du territoire avec pour une de ses conséquences une désertification des zones rurales. Vivre et travailler au pays est devenu pour beaucoup « mission impossible ». Cette politique a un coût économique, social, environnemental.

Coût économique induit par les millions de kilomètres parcourus chaque année par les salariés dans la mesure où les décideurs n'ont rien trouvé de mieux que de mettre de bonnes distances entre les bassins d'emplois et d'habitats.

Coût social induit par la fatigue, le stress liés aux temps de déplacements et aux conditions de ceux-ci, qu'ils soient collectifs ou individuels.

Coût environnemental induit par des modes de déplacements polluants.

De nombreux scientifiques, des organisations sérieuses tirent le signal d'alarme : notre planète est en danger !

Dans l'actuelle campagne électorale pour la présidentielle, les principaux candidats ont signé une charte écologique présentée par l'animateur télé Nicolas HULOT La belle affaire qui n'engage pas à grand chose !

Par contre dans cette campagne il n'y a aucun débat de fond sur les questions d'aménagement et de développement harmonieux des territoires.

Pas un mot sur la place du service public pour mener sur ces questions une politique à la fois structurante et cohérente.

Et bien sûr pas un mot sur le rôle que devrait tenir un grand ministère de l'équipement dans le cadre d'une véritable politique d'aménagement du territoire qui prenne en compte tous les enjeux économiques, sociaux, environnementaux.

Personne donc n'aborde ces questions ! Et si on occupait la place ? Cela ne rentre-il pas pleinement dans nos responsabilités militantes ?

Car n'oublions pas qu'après les présidentielles, viennent les législatives.

Nicolas BAILLE
Secrétaire général de l'USSERE



Paris, le 24 avril 2007

Ministère des Transports, de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer

Madame la Directrice générale
des Personnels et de l'Administration
Tour Pascal B
92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

OBJET : C.G.C.V.

Madame la Directrice,

Nos fédérations fondatrices et gestionnaires du Comité de Gestion des Centres de Vacances sont alertées par leurs administrateurs concernant l'avenir du C.G.C.V. et ses moyens.

Avec eux, nous constatons que votre proposition d'avenant du 16 janvier 2007 à la convention réduit les moyens mis à sa disposition alors que ses besoins sont en expansion du fait d'une adhésion de plus en plus importante des agents du ministère à ses activités. Cela se traduit par une fréquentation croissante de jeunes dans ces centres. De même, nous nous inquiétons des motivations qui conduisent à diligenter une étude à l'encontre du C.G.C.V. sans qu'aucune concertation ne soit intervenue avec le conseil d'administration.

Convaincus de l'œuvre accomplie par le C.G.C.V. pour la défense du droit aux vacances pour tous les enfants, la cohésion et la mixité sociale, l'accès de tous par une politique tarifaire adaptée, l'insertion d'enfants porteurs de handicap notamment, et étant donné l'absence de concertation et d'engagement de votre part, nos fédérations demandent à être reçues sans délai concernant la pérennité du C.G.C.V., ses moyens et vos orientations dans le domaine.

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Madame la Directrice, nos sincères salutations.

Pour la Fédération Force Ouvrière
de l'Équipement, de l'Environnement,
des Transports et des Services

Le Secrétaire général

signé

Jean Hédou

Pour la Fédération CGT
de l'Équipement et de l'Environnement

Le Secrétaire général

signé

Jean-Marie Rech

**Relevé de conclusions de la rencontre du 23 avril 2007
entre la fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement
et le Syndicat National CGT du Ministère de l'Agriculture (SYAC-CGT)
concernant les fusions DDE/DDAF**

Participaient à la rencontre :

Pour la FD-CGT de l'équipement : Jean Marie RECH (secrétaire général de la fédération), Nicolas BAILLE (secrétaire général adjoint de la fédération et secrétaire général de l'USSERE-CGT), Patrice MARCHAND (SNPTAS-CGT), Willy GARING (Secrétaire général du SNPTTE-CGT);

Pour le SYAC-CGT : Louis DILASSER, Claude PERRIN et Marie Hélène LEWKOWICZ;

Pour l'UGFF-CGT : Patrick HALLINGER.

L'objectif de cette rencontre sur la fusion DDE/DDAF était triple :

- Définir une position commune par rapport à des propositions des deux administrations dans les huit départements expérimentaux sur des questions relatives à la gestion des ressources humaines (mise en place de CTP départementaux des DDEA, rapprochement des cycles de mobilité, état des lieux des primo-affectations, action sociale...);
- Echanger sur la mise en œuvre de « l'expérimentation » de la fusion et sur nos analyses et nos positionnements respectifs;
- Examiner les possibilités d'expressions et d'interventions communes des organisations CGT des deux ministères.

A la suite d'échanges riches et approfondis, à l'occasion desquels, toutes nos organisations ont réaffirmé leur opposition à cette fusion et montré, faits à l'appui, que celle-ci avait pour objectifs la réduction des effectifs, les suppressions d'emplois et l'abandon de missions publiques, celles-ci ont convenu des points suivants :

- Opposition à la constitution de CTP départementaux et à l'organisation d'une consultation générale des personnels dans les huit DDEA pour déterminer la répartition des sièges dans ces dits CTP. Nos organisations considèrent que la concertation, si tant est que ça soit la volonté des deux ministères, peut tout à fait s'exercer dans le cadre de réunions conjointes des CTP départementaux existants prévue dans le décret relatif à l'expérimentation ;
- Intégration d'un représentant SYAC-CGT dans la délégation de la Fédération CGT de l'équipement à la réunion du groupe d'échange thématique du 2 mai 2007 sur la fusion DDE/DDAF consacrée aux questions relatives à la GRH ;
- Organisation de réunions communes des adhérents CGT dans les départementaux expérimentaux en associant les unions départementales. L'organisation d'heures mensuelles d'information communes, auxquelles pourraient participer des représentants de la fédération et des syndicats nationaux, a été également envisagée. Patrice MARCHAND du SNPTAS-CGT a été chargé des contacts avec les départements ;
- Diffusion d'une expression commune de nos organisations CGT sur la fusion DDE/DDAF d'ici la mi-mai. Le SYAC-CGT a accepté de se charger de la rédaction d'un projet.

Montreuil, le 23 avril 2007

COMPTE RENDU DU C.C.H.S. DU 22 MARS 2007

B. DETOURNAY

Les représentants C.G.T. :

D. BRO, J.M. MEHEUT, B. DETOURNAY, K. VANDERIELLE, J.Y. LE BARS, J.L. GASTAUT, J.M. RECH

ORDRE DU JOUR :

Accidents graves et mortels, suicides et malaises mortels : présentation des tableaux de suivi,
Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2007,
Rôle des commissions d'achat,
Accidents graves et mortels : analyse des rapports d'enquête des accidents sur 7 ans,
Programme de travail 2007,
Point sur le groupe de travail suicide,
Questions diverses.

La C.F.D.T. et F.O. étant absent, la C.G.T. se voit contraint de prendre le secrétariat.

La C.G.T. lit une déclaration liminaire (voir en annexe)

Jean Michel MEHEUT lit une autre déclaration (voir en annexe).

L'administration sur la deuxième déclaration répond que le dossier est en cours de traitement.

Jean Michel MEHEUT cite les noms des diverses personnes qui sont intervenues auprès de la D.D.E. concernée, en particulier Mme THORIN qui a elle seule est intervenue 3 fois pour faire avancer ce dossier et qu'à ce jour rien n'a bougé. Jean Michel ne comprend pas pourquoi ses ordres de mission sont bloqués, puisque pendant 1 an et demi ils ne l'ont jamais été. La C.G.T. réaffirme que la non-résolution de ce dossier est inadmissible surtout que cela ne posait pas de problème auparavant. Le Président fait remarquer qu'il n'est pas courant qu'un sous directeur intervienne personnellement auprès d'un D.D.E. pour le règlement d'un dossier de ce type.

Sur la deuxième déclaration, les réponses de l'administration sont les suivantes :

Sur les modifications des ordres du jour, cela a été fait parce que la circulaire en question n'est pas terminée.

Sur l'annulation de la réunion du groupe de travail initialement prévue le 20 mars 2007, effectivement cela est de notre faute car nous avons oublié d'actualiser notre liste de diffusion.

Sur la demande de mise à l'ordre du jour du prochain C.C.H.S. du 19 juin 2007, la C.G.T. pourra le demander lors de la réunion du comité de suivi préalable.

Sur la non-réponse concernant les ordres de mission pour assister au salon des C.H.S.C.T., l'administration reconnaît qu'elle s'est loupée.

■ **Accidents graves et mortels, suicides et malaises mortels : présentation des tableaux de suivi.**

Dans la présentation des tableaux, notamment celui concernant les suicides, le Docteur LUCAS insiste sur le fait que les conditions du suicide à la D.D.E. 44, ne sont pas celles qui sont inscrites dans le tableau. En effet, sur le tableau il est inscrit que le suicide a eu lieu au domicile, alors qu'en réalité, il a eu lieu dans la rue, dans un véhicule par immolation avec le feu. Cette remarque avait déjà été faite lors de la séance plénière du C.C.H.S. du 6 février 2007.

■ **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2007**

En l'absence des autres organisations syndicales, quelques remarques sont apportées sur le procès-verbal du C.C.H.S. du 6 février 2007.

■ **Rôle des commissions d'achat**

Présentation du matériel non conforme par J.M. RECH

Pour illustrer son propos, la C.G.T. a demandé que soit projeté aux membres du C.C.H.S., un diaporama sur les saleuses ARVEL, les tracteurs équipés de rotors de fauchages et les camions, qu'elle a réalisée. Mieux que des paroles, ce diaporama a mis en évidence la non adaptation de ces matériels, conduisant à des pratiques d'utilisation dangereuses pour les agents et à certains égards pour les usagers des routes.

La C.G.T. a dénoncé le fait que dans certains départements les commissions d'achat ne fonctionnent plus, et qu'il fallait qu'elles soient remises en place.

La C.G.T. a également affirmé qu'il fallait écouter les agents pour l'achat de ces matériels et d'arrêter de se baser sur la théorie du moins disant, souvent synonyme d'une sécurité moindre.

A. COSTILLE, pour l'administration dit qu'il ne faut pas céder à la loi du moins cher et qu'il faut créer un partenariat pour la rédaction d'un cahier des charges pour les matériels spéciaux pour la campagne 2008.

Le professeur A. DOMONT, affirme que de parler de mieux disant dans un cahier des charges change tout. Selon lui, la différence entre le moins et le mieux disant c'est forcément l'ergonomie. Il est clair que le matériel de sécurité

ne doit pas être en option. Au final, il considère que les photos qu'il a vues sont un recul par rapport aux années antérieures de 15 ans.

La C.G.T. fait remarquer qu'il n'y a pas que des questions de coût mais également des questions qui relèvent du bon sens et c'est pourquoi il faut mettre en place des C.L.H.S. dans les départements qui n'en sont pas pourvus.

Gérard LUCAS, nous les médecins de prévention mettons en évidence les TMS (troubles musco squelettiques), il faut impulser dans les conseils généraux ainsi que dans les dires des C.L.H.S., il faut également repenser les positions au travail par la conception de ces machines. Le professeur A. DOMONT conclut en disant que les connaissances existent, il n'y a qu'à les appliquer !

■ **Accidents graves et mortels : analyse des rapports d'enquête des accidents sur 7 ans**

L'administration commente le tableau qu'elle soumet aux membres du C.C.H.S. en indiquant que certains chefs de services n'ont pas fait remonter certains accidents ou malaises.

La C.G.T. s'insurge de constater que ces chefs de service ne respectent pas les textes ou les circulaires. Pour la C.G.T. cela devrait être une obligation et tout manquement devrait être sanctionné en terme de notation.

L. TAPADHINAS pour l'administration dit que ce n'est quant même pas la C.G.T. qui va noter les directeurs de service.

La C.G.T. déplore qu'en ce qui concerne les O.P.A. que les accidents les concernant ne sont pas détaillés au point de savoir s'ils ont eu lieu soit à l'atelier ou sur le terrain.

La C.G.T. affirme que lors des enquêtes qu'elle a pu mener, bien souvent des informations lui ont été caché soit totalement soit partiellement. La C.G.T. demande que ce n'est pas à l'accident qu'il faut déclencher l'enquête, mais bien en amont, dans le but bien entendu de prévenir et non pas de guérir.

■ **Programme de travail 2007**

L'administration soumet au C.C.H.S. le programme de travail du C.C.H.S. pour l'année 2007 un tableau.

La C.G.T. demande à participer au groupe de travail sur les IPSR (Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière) à la hauteur de 4 personnes.

■ **Point sur le groupe de travail suicide**

Il n'est pas possible de fixer la date de la prochaine réunion du groupe de travail sur la problématique du suicide dans la mesure où le professeur A.DOMONT est absent.

■ **Questions diverses**

La C.G.T. dénonce le manque d'humanisme dans les relations au travail. Elle constate que les relations hiérarchiques se dégradent, par le fait que l'on recherche en permanence une forme de compétitivité dans les services. Les risques sont grands de voir se reproduire des actes graves du type violence avec armes et cite des exemples.

La réunion du prochain groupe de suivi aura lieu le 10 mai 2007 à 14 H 30.

Le prochain C.C.H.S. aura lieu le 19 juin 2007 à 9 H 30.

La C.G.T. questionne l'administration sur la parution de l'arrêté sur l'amiante.

L'administration répond qu'elle attendait la signature du ministre, ainsi que les signatures des ministères concernés, afin de pouvoir sortir simultanément le décret et sa circulaire d'application.

La C.G.T. demande l'extension aux agents fonctionnaires et en réponse, l'administration s'est engagée à étendre aussi ce décret aux O.P.A. concernés.

DECLARATION LIMINAIRE DES REPRESENTANTS C.G.T. AU C.C.H.S. DU 22 MARS 2007

Monsieur le Président,

Les représentants C.G.T. du C.C.H.S. tiennent par la présente à vous faire part de leur plus profond mécontentement sur la façon dont se déroulent les relations sociales.

En effet, après que certains membres du groupe de travail traitant de la problématique du suicide, n'aient pas été convoqués, et ce de façon récurrente, c'est maintenant l'annulation de ces réunions que vous nous imposez en prenant bien soin de ne pas nous en informer. Ceci est à notre sens purement et simplement inadmissible.

Ne suffisant pas à cette incorrection, l'administration se permet de modifier, de façon unilatérale l'ordre du jour fixé en concertation avec les Organisations Syndicales, lors des comités de suivi.

Lors du C.C.H.S. du 6 février dernier, les représentants C.G.T. avaient sollicité de l'administration des ordres de mission afin de se rendre au salon des C.H.S.C.T. L'administration n'a même pas eu la politesse élémentaire de nous donner réponse quant à cette demande. Cette attitude est inacceptable et ne peut être interprétée que comme du mépris à l'égard des organisations syndicales et en particulier de la C.G.T.

Nous en avons assez que les propositions ou les modifications que la C.G.T. vous demande d'apporter sur divers textes, ne soient jamais pris en compte et, qu'année après année nous soyons obligés de vous rappeler sans cesse les textes, à commencer par ceux qui concernent l'application des droits syndicaux.

Nous les représentants C.G.T. demandons que tous ces dysfonctionnements soient mis à l'ordre du jour du C.C.H.S. de juin 2007 devant se tenir en présence de Mme JACQUOT-GUIMBAL et que des engagements soient pris et tenus afin que tous ces problèmes soient traités et résolus. Pour éclairer nos propos, Jean Michel MEHEUT fera une déclaration.

Nous les représentants C.G.T. du C.C.H.S. exigeons que la situation de Jean Michel MEHEUT soit traitée séance tenante, et qu'une réponse soit obtenue avant la fin de cette séance.

Les représentants C.G.T.

DECLARATION DE Jean Michel MEHEUT AU C.C.H.S. DU 22 MARS 2007

Au cours des mois de janvier – février et mars 2007, j'ai été convoqué par la D.G.P.A. du ministère GBF 4 – DS2 et comité des experts du C.A.S. pour participer, dans le cadre de mes mandats syndicaux nationaux, aux réunions suivantes :

- groupe de travail sur la problématique du risque suicidaire du 30 janvier,
- C.C.H.S. du 6 février,
- Comité des experts du C.A.S. du 8 février,
- Commission de suivi du C.C.H.S. du 14 février,
- Commission budgétaire du C.C.A.S. du 20 février,
- C.C.A.S. du 27 février,
- Groupe de travail D.S.2 sur arrêté de 1985 du 28 février,
- Comité des experts du C.A.S. du 13 mars,
- C.C.H.S. du 22 mars.

J'ai demandé à Mme la Secrétaire Générale de la D.D.E. de la Manche de bien vouloir me délivrer 7 ordres de mission pour participer à ces réunions, les horaires de début et de fin de mission correspondant aux horaires inscrits sur les titres de transport, auquel s'ajoute le délai forfaitaire de 30 minutes pour rejoindre le lieu de transport en commun et en recourir conformément à la réglementation en vigueur.

Toutes ces demandes étaient accompagnées de la convocation du Ministère. Je n'ai pas demandé à la D.D.E. de la Manche de m'acheter les billets S.N.C.F. pour assister à ces réunions, ni d'avance de frais à hauteur de 75 %, comme les textes me le permettent. Les sommes avancées et déboursées sont donc importantes.

Par note non datée, reçue le 10 février 2007, Mme la Secrétaire Générale de la D.D.E. de la Manche m'a retourné 3 ordres de mission datés, signés, mais rectifiés concernant les réunions suivantes :

- groupe de travail du 30 janvier sur la problématique du risque suicidaire,
- C.C.H.S. DU 6 février et réunion du comité des experts du C.A.S. du 8 février,
- Commission budgétaire du C.C.A.S. du 20 février.

Les rectifications apportées sont les suivantes :

- remboursement des repas de midi réduits à 50 % sous prétexte qu'il existe un restaurant administratif à proximité,
- aucun remboursement pour la préparation syndicale et le compte-rendu de chaque réunion,
- non prise en compte des délais de route.

Ces modifications sont contraires aux textes en vigueur, notamment :

- le décret n° 82-447 du 28 mai 1982, les circulaires Equipement 82-106 du 30 décembre 1982 et 11 décembre 2000 sur les conditions d'exercice des droits syndicaux,
- le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêtés du 3 juillet 2006 sur l'indemnisation des frais de déplacement.

Pour rappel, l'article 15 du décret du 28 mai 1982 précise que : sur la durée des autorisations spéciales d'absence comprend les délais de route, la durée prévisible de la réunion ainsi qu'un temps égal à cette durée prévisible, destiné à permettre aux intéressés de préparer la réunion et d'en assurer le compte-rendu.

Quatre autres demandes d'ordre de mission sont restées bloquées.

Par lettre du 11 février 2007, j'ai précisé à Mme la Secrétaire Générale de la D.D.E. de la Manche que :

- les rectifications apportées étaient contraires aux textes en vigueur,
- sur l'indemnité de repas était réduite à 50 % lorsque l'agent avait utilisé la possibilité qui lui est donnée de se rendre dans un restaurant administratif, mais que ce n'était nullement une obligation.

A ce jour, malgré les interventions de Mme Brigitte THORIN je n'ai reçu aucune réponse de la D.D.E. de la Manche et mes 7 demandes d'ordre de mission sont toujours bloquées et ce depuis 2 mois3

J'attire votre attention sur le fait que les accidents survenant aux représentants syndicaux bénéficient des autorisations spéciales d'absence sont considérés comme des accidents de service, dès lors qu'ils se produisent au cours du déplacement ou de la réunion conformément à la circulaire F.P. n° 1245 du 17 juin 1976.

En l'absence d'ordre de mission, je ne suis pas couvert.

Cette situation est inadmissible et contraire à tous les textes en vigueur précités.

Il est intolérable que des chefs de service se permettent d'appliquer la réglementation et les textes en vigueur s'ils le veulent, et quand ils le veulent.

C'est pourquoi nous demandons à la D.G.P.A. d'intervenir immédiatement auprès de la Secrétaire Générale de la D.D.E. de la Manche, pour que ces 7 ordres de mission soient débloqués dans les meilleurs délais.